

NOTRE PRIME!

L'Administration donne respectueusement avis que la PRIME de 1874, promise à nos Abonnés, est sous presse en ce moment, et qu'elle sera distribuée vers la fin de ce mois, au plus tard.

N'auront droit à cette PRIME que ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au 1er janvier 1874, au moins, et qui continuent à recevoir *L'Opinion Publique* pour le semestre ou l'année commencée.

Comme faveur spéciale, l'Administration a décidé que la PRIME serait accordée à tout nouvel Abonné, pourvu qu'il paie 6 mois d'avance, soit \$1.50.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 15 JANVIER 1874.

LE PROGRAMME MINISTÉRIEL.

Le chef du cabinet fédéral a adressé à ses constituants de Lambton une lettre que le *Globe* donne comme le programme du nouveau ministère. Nous la prenons ainsi.

Cette lettre est trop longue pour trouver place dans nos colonnes; il suffit d'ailleurs d'en constater les points principaux.

M. Mackenzie annonce qu'il abolira le cens d'éligibilité — la qualification foncière des députés — et nous l'en félicitons. Cette anomalie devait disparaître de nos lois.

Il déclare aussi que son cabinet poursuivra la politique de son prédécesseur au sujet de l'élargissement des canaux, et nous l'en félicitons encore.

Il dit de plus qu'il demandera du délai pour accomplir le pacte fait avec la Colombie Anglaise et dont la première condition est la construction du chemin de fer du Pacifique. Quant au Pacifique lui-même, il faudra en modifier le tracé primitif de manière à utiliser la navigation des lacs d'une part, et d'autre part les voies ferrées des Etats-Unis. De ce projet nous ne blâmons ni ne félicitons le ministère; nous attendrons.

M. Mackenzie ne parle ni de la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick, ni de l'amnistie aux Métis de Manitoba: personne dans notre province ne l'en félicitera.

LA SESSION DE QUÉBEC.

La législature provinciale a repris le cours de ses séances jeudi, le 8 du courant. Le Premier Ministre a annoncé que "nonobstant les circonstances," c'est-à-dire les élections fédérales, le gouvernement entendait continuer la session jusqu'à ce que l'ouvrage de l'année soit fini. On s'attendait presque à une décision contraire; il faut donc que tous les députés provinciaux soient à leur poste à Québec et renoncent à s'occuper des élections fédérales.

M. Irvine a obtenu la formation d'un comité spécial pour s'enquérir de l'administration de la justice en cette province. Il a prononcé à cette occasion un discours éloquent, dans lequel il a signalé plusieurs défauts du système judiciaire actuel et indiqué quelques-uns des moyens propres à les faire disparaître. Espérons que ce comité se mettra sérieusement à l'œuvre, et saura donner à l'opinion du public et du barreau une légitime satisfaction.

Le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa politique au sujet des chemins de fer. On s'accorde à dire que cette question est hérissée de difficultés pour le ministère, qu'elle peut être une pierre d'achoppement pour le cabinet le plus solidement assis. M. Ouimet annoncera ses projets lorsque le Trésorier fera son exposé financier. Les intérêts sont sur le qui-vive, et ces intérêts sont ceux de la province elle-même.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

La lutte est engagée sur toute la ligne d'un bout à l'autre du pays, et Dieu sait que la température ne favorise pas les opérations électorales. La fête des Rois n'a pas été celle des électeurs. Quand on pense que durant la tempête de mardi il y avait à la porte de toutes les églises, pour écouter des discours plus ou moins éloquents, une foule composée de gens qui n'ont jamais ni assassiné, ni vendu leur âme au diable, cela fait douter de la justice d'ici bas qui inflige ainsi aux humains un châtiment doublement barbare et nullement mérité. Si l'on en croit les comptes-rendus de la presse quotidienne, le peuple cependant a tout souffert avec héroïsme, et, malgré le grésil et le nord-est, les candidats et les orateurs ont été d'une éloquence égale à la patience de l'auditoire. Leurs bons mots tombaient dru comme la neige; leur parole échauffait les plus frileux. La seule diffi-

culté est de savoir quels sont ceux qui ont obtenu cet incomparable succès: les journaux ministériels disent que ce sont les orateurs ministériels, les feuilles de l'opposition affirment que ce sont les orateurs de l'opposition.

Quels sont les menteurs? demande-t-on tout de suite.

Pardon, il n'y a peut-être mensonge ni d'un côté ni de l'autre; il y a erreur involontaire ou exagération sincère. Les journaux sont comme les électeurs, ils trouvent excellent le discours qui exprime leurs propres pensées, inférieur celui qui les froisse. Il en est de l'éloquence comme d'une femme: vous la trouvez toujours belle si elle répond à vos sentiments intimes. N'est-il pas admis d'ailleurs que le beau est la splendeur du vrai? Mais où est le vrai? A droite, dit l'un; à gauche dira l'autre. Donc le beau est ici ou là selon la conviction d'un chacun. Ajoutez à cette prédisposition naturelle l'emportement de la lutte, et vous avez tout le secret des rapports contradictoires des journaux sur les mêmes faits.

Je ne sais pas si je viens d'exprimer un paradoxe; mais dans tous les cas j'avoue mon faible: si j'entendais dire à M. Mackenzie qu'il a commis une faute en précipitant sans nécessité le pays dans l'agitation d'une lutte électorale, je le trouverais éloquent, je ne m'apercevrais peut-être pas de son effroyable accent, et si M. Ouimet déclarait qu'il va proposer une bonne loi d'élections, je croirais qu'il parle comme Papineau. Supposons qu'il se trouve un homme assez heureux pour mettre fin à nos divisions et replacer notre province dans la position de tenir la balance du pouvoir entre les provinces sœurs, en faisant échec aux prétentions du Haut-Canada, cet homme-là, fût-il bête, je me convaincrais qu'il parle plus facilement que M. Chapleau. C'est toujours ainsi; on aime ce qu'on désire, on admire ce qu'on aime.

Inutile de dire que "le scandale du Pacifique" défraya les trois quarts de la discussion sur tous les hustings. Vraisemblablement les électeurs préféreraient voir traiter un sujet plus nouveau, mais celui-ci s'impose à la fois par son mérite intrinsèque. Il faudra qu'ils se résignent quand même à entendre dénoncer la corruption exercée dans leurs rangs, ce qui, en somme, ne les amusera guère.

A propos de corruption, il n'est pas sans intérêt de constater qu'elle est presque impossible maintenant à cause de la sévérité des lois. On se rappelle que l'année dernière Sir John A. Macdonald a fait passer un bill qui donne juridiction aux tribunaux civils dans les procès d'élections. En faisant ainsi vérifier les élections par les juges, on obtient la garantie que les prescriptions de la loi seront respectées davantage; toute infraction pourra être désormais l'objet d'une preuve juridique qui sera interprétée, non avec l'indulgence du partisan politique, mais avec la rigueur impartiale du magistrat. Or, il est défendu non-seulement de donner de l'argent aux électeurs ou de leur faire des promesses, mais même de les traiter, de les conduire au poll et d'ouvrir des maisons pour les recevoir. Toute contravention retombe sur le candidat, soit qu'il l'ait commise lui-même, soit qu'elle ait été le fait de ses agents, et la nullité de l'élection s'ensuit. Avec cette loi on peut faire annuler vingt-cinq élections dans un mois. C'est aux électeurs eux-mêmes à se garder de cette mésaventure.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE.

M. Sicotte continue la publication de ses importants travaux sur les cadastres. Tous les hommes d'affaires de la ville et de la paroisse de Montréal, tous ceux qui ont fait faire leurs subdivisions par M. Sicotte apprendront avec plaisir qu'il va bientôt mettre en vente son ouvrage, qui leur sera si utile à tous les points de vue. Nul doute que ce nouveau travail de M. Sicotte rencontrera, comme les précédents, les plus encourageants accueils du public intéressé.

On lit dans la *Minerve*:

Nous apprenons que le gouvernement local a lancé une proclamation érigeant Notre-Dame-de-Grâce en paroisse civile et canonique. Cette décision prise il y a déjà quelques mois, avait été suspendue en conformité avec la dépêche venue de Rome et connue du public. Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement d'une démarche que pour notre part nous avons conseillée depuis longtemps.

Le département de la santé de notre ville prend actuellement en considération une question très-importante.

Il s'agit d'inaugurer tout un système d'enregistrement de naissances, de mariages et de décès par toute la Puissance.

On doit présenter un bill à la prochaine session de la chambre fédérale pour obtenir un acte établissant un bureau central à Ottawa, pour toute la Puissance et un bureau dans chaque province. Outre ces bureaux principaux on désire fonder des bureaux dans chaque municipalité qui fourniraient au bureau central d'Ottawa toutes les statistiques possibles sur les diverses maladies et causes de mortalités.

D'après ces statistiques le bureau central pourrait publier un rapport annuel très-intéressant et très-utile.

Nous lisons dans le *Journal de Québec*:

Nous avons protesté de toutes nos forces, contre la dissolution des Chambres, bien que, d'après des renseignements qui nous venaient de source certaine nous fussions convaincus de l'inutilité de nos efforts; nous avons protesté contre la dissolution, parce que nous ne la pensions pas nécessaire, et que, fût-elle nécessaire au début, elle avait perdu, suivant nous, sa raison d'être par l'élection personnelle des ministres, et nous n'avons pas changé notre opinion. Mais, puisque le Cabinet lui-même, qui a la responsabilité de l'acte et qui en subira les conséquences, quelles qu'elles soient, en juge autrement, il ne reste plus qu'à accepter.

Nous regrettons d'apprendre que Wm. Workman, Ecr., ex-Maire de Montréal, est sérieusement malade depuis quelques jours.

A la dernière réunion des Commissaires du Havre, qui a eu lieu jeudi dernier, M. Delisle a été élu président de la commission pour l'année courante.

La législature d'Ontario a été ouverte mardi, avec la cérémonie ordinaire. Le lieutenant-gouverneur s'est rendu à l'Hôtel du gouvernement pour dire à la Chambre d'élire un nouvel orateur, à la place de l'hon. M. Currie, qui donne sa démission, pour reprendre son siège dans la Chambre.

L'hon. M. Mowatt après avoir fait l'éloge de l'orateur qui vient de se retirer, proposa, secondé par M. Hodgins que M. Rupert M. Wells, député de South Bruce, fut élu orateur de la Chambre.

La proposition fut adoptée et M. Wells fut déclaré orateur de la Chambre.

Un léger accident est arrivé hier vers les midi, à M. A. Wilson, du *Herald*. Comme ce monsieur traversait la rue St. Jacques, il voulut éviter une voiture qui venait sur lui, mais le pied lui manqua et il tomba. Avant qu'il eût le temps de se relever, la voiture le frappa à l'épaule et à la tête, lui infligeant des blessures qui sont heureusement peu graves.

Les accidents de ce genre deviennent de plus en plus fréquents, et il serait à désirer que la neige vint remettre les chemins un peu en ordre.

M. J. A. Genand, qui a été rédacteur de *L'Ordre* pendant plusieurs années et qui depuis quelque temps était traducteur officiel à Ottawa, rédige aujourd'hui le *Courrier d'Outaouais*.

M. Christie, déjà ministre, vient d'être nommé Orateur du Sénat à la place de M. Chauveau. M. Scott, qui n'avait pas de portefeuille dans le cabinet fédéral, devient secrétaire d'Etat.

Québec, 9 Janvier, 1874

MON CHER DUNN.

Un Rieur me reproche d'avoir employé l'expression, "rire à belles dents" dans ma critique du *Chevalier de Mornac*, et craint qu'elle ne soit pas grammaticale.

Je le prie de vouloir bien feuilleter Littré aux mots "rire" et "dents."

Régner dans sa Xème Satyre écrivait:

—Et le ciel qui des dents me rit à la pareille.

Molière disait dans son troisième Impromptu:

—Parbleu! ce sera du bout des dents qu'il rira.

Lanoue, p. 562:

—Le prince se retira en son camp riant entre ses dents.

D'Aubigné dans sa deuxième Confession:

—Je lui appris à rire du coin des dents.

Lorsque des classiques ont jugé à propos d'écrire *rire des dents*, *rire du bout des dents*, *rire entre les dents*, *rire du coin des dents*, je puis parfaitement à mon tour *rire à belles dents*, sans faire sourire la grammaire.

FAUCHER DE SAINT-AUBIN.

M. le Rédacteur,

Hier, je suis allé dans la paroisse de Vaudreuil, où se trouvait un grand nombre d'étrangers, pour assister à la solennité de la messe de minuit. La solennité fut des plus imposantes. L'église était magnifiquement décorée. La messe fut célébrée par le Rév. M. Brassard, curé de la paroisse. Les Dames du village et le colonel Antoine C. de Lotbinière Harwood, chantèrent la messe solennelle de Bordèse; Madame Octave Turcotte, fit le soprano. Dlle. Antoinette Gauthier le contralto et le Colonel basso. Dlle. J. Brauneis, présidait à l'orgue. Le "Qui tollis" fut chanté par Dlle. Gauthier, et le Noël d'Adolphe Adam, par le Colonel. A l'élévation, le "O Salutaris" fut chanté en duo par Dlle. J. Brauneis et le Colonel.

Le lendemain, jour de Noël, la même messe fut répétée. Et à l'élévation "L'Ave verum" de Miné fut chanté par Mme. Turcotte. Au salut le "Tantum Ergo" de Rossi, fut admirablement rendu par Dlle. J. Brauneis, soprano; Dlle. Gauthier, contralto, et le Colonel, basso profundo.

Le chant et la musique furent exécutés avec beaucoup d'âme. Tous nous sommes restés avec un doux souvenir de cette solennité et avec l'espérance que nous aurons encore le plaisir d'entendre ces voix riches et puissantes qui nous ont tant émus.

Avant de terminer, je me permettrai de féliciter ces Dames et M. le Colonel, du concours qu'ils ont bien voulu donner à la solennité de cette fête, dans Vaudreuil. Et je reste dans l'espérance que j'aurai encore le bonheur de les entendre.

26 Déc. 1873.

UN ÉTRANGER.